



Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise  
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée  
Bâtiment Adrien Durand, rue Jean-François de la Pérouse, 89300 Joigny

**Bilan financier, moral et de gestion**

# **Exercice 2023**

**Version avant débat**

**v1.1 - Envoyée aux membres de la coopérative**

# Sommaire

1 - Introduction.....	3
2 - Résumé pour les gens pressés.....	4
2.1 - Finances et transparence.....	4
2.2 - SCANI et la fibre.....	4
2.3 - SCANI et le prix des abonnements.....	6
2.4 - Perspectives d'avenir.....	6
3 - Bilan financier.....	7
3.1 - Membres et détails sur le capital.....	7
3.2 - Chiffre d'affaire et cautions.....	7
3.3 - Dépenses et investissements.....	9
3.4 - Mécénat.....	9
3.5 - Résultat et proposition d'affectation.....	9
3.6 - Explications pour les novices en comptabilité.....	10
4 - Transparence.....	10
4.1 - Concernant le CA et le CS.....	10
4.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI.....	11
4.3 - A propos du fonctionnement du CS.....	12
5 - Fonctionnement et évènements 2023.....	13
5.1 - Montée en puissance du projet Racine.....	13
5.2 - Mobiliser de nouveaux actifs.....	13
5.3 - La convergence des possibles.....	14
5.4 - Formation et accompagnement.....	15
5.5 - Articulation avec le réseau régional RCube.....	15
5.6 - Déploiements de SCANiFi.....	16
5.7 - Quelques chiffres pour finir.....	17
6 - Fibre optique en pratique.....	18
6.1 - Dans l'agglomération Auxerroise et à Sens.....	18
6.2 - La zone BFCFibre (Migennes, Saint Florentin, agglomération Sénonaise, hors Joigny).....	18
6.3 - La zone BFCFibre (Joigny et alentours).....	18
6.4 - La zone Yconik (le reste du département).....	19
6.5 - Principes généraux de complémentarité avec le réseau radio.....	20
7 - Changement de modèle économique.....	21
8 - Fédération FDN.....	22
9 - Relations avec d'autres structures.....	23
10 - Avenir.....	25
10.1 - Investissements.....	25
10.2 - Téléphonie.....	26
10.3 - Hébergement d'infrastructures.....	27
10.4 - Mais aussi l'énergie.....	28
11 - Composition des conseils.....	29
11.1 - Composition actuelle.....	29
11.2 - Renouvellements.....	29
11.3 - Entrée de nouveaux membres.....	29
12 - Présidence.....	30
13 - Suggestions de débats.....	31
14 - Propositions de résolutions à mettre aux voix.....	32
15 - Annexe 1 – Bilan financier.....	33

# 1 - Introduction

Août 2024, on poursuit l'action entamée l'an dernier permettant de produire des bilans « dans les temps ». Cette année, on espérait que le présent bilan moral puisse être envoyé pour un débat de l'assemblée générale en juin, c'est encore une fois manqué.

Mais trêve de digressions, revenons en à l'aménagement numérique. 2023 était supposée être l'année où la fibre était rendue disponible partout dans notre département. La conclusion était déjà nuancée l'été dernier, elle l'est toujours à l'été 2024. Plus d'information dans la suite de ce document.

Ce bilan moral concerne l'exercice 2023. Il contient également quelques éléments d'actualité relatifs à 2024.

Quelques questions sont soumises à votre sagacité en fin de document, mais chaque membre est bien entendu libre de contribuer à l'amélioration de ce bilan moral avant sa version définitive en envoyant un email à [contact@scani.fr](mailto:contact@scani.fr) ou en venant discuter avec d'autres membres lors des permanences du mardi.

La période de débat est ouverte à l'envoi du présent document jusqu'au 29 septembre 2024. Suivra une période de vote d'une semaine une fois le document final consolidé.

Les actifs de SCANI

## 2 - Résumé pour les gens pressés

Comme on sait que se taper 30 pages à lire c'est compliqué, et comme ça a semblé utile l'an passé, cette première rubrique est un condensé sur 3 pages des points qui nous ont semblé les plus importants.

N'hésitez pas à lire la suite si vous voulez plus d'informations et que vous en avez le temps et l'envie.

### 2.1 - Finances et transparence

Le chiffre d'affaire de SCANI pour l'exercice 2023 se monte à 247k€, en légère hausse (+6.12%) par rapport à l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont été réduite de 4.45 % pour un montant global de 169k€. Cette baisse s'explique essentiellement par la fin des divers achats non amortis relatifs au démarrage des activités de la coopérative autour de la fibre optique.

Le global des dépenses se monte à 247k€, incluant les cotisations et les salaires. Le bilan global ressort donc positif d'une courte tête (1245 €) que nous proposons d'affecter aux réserves coopératives.

L'année 2024 est anticipée à l'équilibre ou en léger déficit. La coopérative se porte donc bien malgré le fait qu'elle a assumée le financement, sur ses réserves propres, de plus de la moitié du projet Racine<sup>1</sup> en 2021 et 2022.

Il n'y a pas de grands changements à indiquer concernant la transparence. Bruno Spiquel et Alfred Urban ont été rémunérés au titre de leurs activités habituelles respectives au sein de la coopérative. La recommandation statutaire d'un Conseil d'Administration à majorité bénévole est tenue, ainsi que l'interdiction de rémunération directe ou indirecte des membres du Conseil de Surveillance.

### 2.2 - SCANI et la fibre

Le gros de l'activité de la coopérative en 2023 a été axée autour de la fibre et de l'amélioration des réseaux radio en « rapprochant la fibre » des utilisateurs finaux.

Les raccordements sur le réseau Yconik se sont poursuivis, ainsi que ceux sur le réseau Racine dans le Jovinien (voir les bilans antérieurs pour comprendre la différence)

Il faut savoir que, sur le gros du département, c'est Yconik qui est à la manœuvre pour tout ce qui concerne l'installation et les raccordements. Les problèmes que nous rencontrons depuis le début persistent toujours en cet été 2024 : l'écrasante majorité (> 80%) des installations que nous effectuons ne sont fonctionnelles qu'après plusieurs jours, voir semaines, et pour des raisons toujours assez variées (défaut de configuration des boîtiers déployés par Yconik, réseau de collecte non finalisé alors que les zones sont ouvertes à la commercialisation, ...)

---

<sup>1</sup> Projet consistant à déployer en propre un réseau optique sur le secteur de Joigny. Voir <https://www.scani.fr/racine>

Le plus rageant, c'est que les 20 % des installations qui se passent sans encombres sont la preuve qu'il est possible que « ça roule » ... Mais quand ça veut pas, ça veut pas.

Tout n'est pas si sombre, on tient à souligner le professionnalisme des équipes d'installation sur le terrain qui sont à la fois très efficaces et fort sympathiques, et une fois qu'une connexion fonctionne, tout se passe globalement très bien, y compris lors des incidents qui ne manquent pas d'arriver. Nous n'avons noté qu'un seul couac un peu handicapant pour l'utilisateur final sur l'ensemble du parc déployé jusqu'à présent.

En parallèle d'Yconik, nous assurons depuis 2023 les raccordements fibre sur la zone du projet Racine. 70 lignes ont été déployés jusqu'à présent. Sur cette partie du réseau, c'est plus simple : SCANI effectue l'ensemble du travail : le raccordement de la ligne, la configuration du matériel, etc ... du coup, ça marche tout de suite, comme on en avait l'habitude avec le réseau radio depuis 10 ans.

La difficulté a été dans la préparation, surtout dans la phase administrative, où nous avons dû montrer patte blanche pour pouvoir travailler. Et malgré ce qui nous avait été dit en 2021 lors du début de cette aventure, les équipes de l'opérateur d'infrastructure BFCFibre nous accompagnent fort bien et nous n'avons pour l'instant rencontré aucun couac en dehors de débat tarifaire sur les indemnisation pour les raccordements et d'un membre que nous ne parvenons pas à raccorder à cause d'un fourreau écrasé sous la voie publique.

Il existe d'autres situations, encore différentes, pour les raccordement fibre, vous pourrez trouver plus de détails dans les pages suivantes si ça vous intéresse.

Le bilan de tout ça est que SCANI glisse petit à petit d'un modèle économique à un autre :

- avant, nous avions des connexions fibres assez rares (6 en tout, permettant le raccordement de 90 % des membres dans le département) et qui coûtaient très cher (de 1000 à 2000 € par mois par connexion) mais dont le coût était compensé par les multiples abonnements des membres ;
- à présent, chaque connexion fibre représente un coût (variant de 13 à 20 € HT en général, jusqu'à 35 € HT dans certaines zones) pour la coopérative, chaque membre qui passe à la fibre est donc moins « rentable », mais on parvient, petit à petit, à résilier les anciennes connexions pour compenser.

Heureusement, les gens ne « passent pas à la fibre » tous ensembles du jour au lendemain, le processus de transition est donc assez long.

Afin de réussir à conserver la stabilité, et sans rien changer aux habitudes actuelles, les projections indiquent qu'il faudrait parvenir à 2000 connexions actives à l'horizon 2026. Ce n'est peut être pas réalisable ni même souhaitable pour notre coopérative, les actifs travaillent donc sur deux sujets principaux :

- La promotion du prix choisi, permettant à ceux qui le peuvent et le veulent de payer leur abonnement fibre plus cher (**sachant que le prix idéal moyen serait de 42 €**)

- Le développement d'offres spécifiques aux entreprises, collectivités et autres membres « exigeants », permettant de dégager une marge plus importante

## 2.3 - SCANI et le prix des abonnements

Nous nous sommes dernièrement rendus compte que les prix pratiqués par la coopérative pour ses abonnements fibre sont les moins chers du marché actuel. En effet, si on tient compte de l'ensemble des prix, incluant les éventuelles offres promotionnelles, les frais de mise en service etc, l'abonnement de SCANI revient à 33,34 € mensuellement sur une période de 3 ans. Les gros opérateurs nationaux se situent entre 34 et 48 € pour des offres équivalentes.

Pour mémoire, la coopérative n'a pour l'instant pas souhaité augmenter le tarif général de l'abonnement (qui reste à 30 €), préférant permettre à chacun de moduler son abonnement à la hausse en fonction de ses moyens (actuellement, une vingtaine de membres ont choisi de payer entre 35 et 50 €).

## 2.4 - Perspectives d'avenir

Nous en avons déjà parlé les années précédentes : l'arrivée de la fibre ne rime pas avec l'abandon du réseau radio et pour une raison toute simple : la fibre, ça va plus vite, mais c'est aussi plus fragile.

« dont acte », à l'été 2024, on compte déjà 3 ou 4 secteurs qui ont connu plusieurs jours, voir semaines, de coupure suite à divers incidents (essentiellement des arrachements de câbles par des engins et quelques élagages un peu trop ... appuyés).

Bref, là où c'est possible, le réseau radio perdure et évolue en fonction des besoins des membres.

Nous avons également toujours en projet l'établissement de micro-réseaux radio autour d'arrivées fibres pour permettre de proposer des connexions moins chères si le nombre de personnes motivées est au rendez-vous.

Par ailleurs, SCANI entend toujours faire sa part dans l'observation de l'évolution du réseau et s'organiser pour pouvoir, à défaut de réparer nous même, faire circuler l'information rapidement afin que les équipes des opérateurs d'infrastructure interviennent rapidement et disposent des bonnes informations.

L'arrivée de la fibre, c'est aussi l'ouverture d'une multitude de possibilités. A ce titre, la coopérative entend mettre l'accent sur deux d'entre-elles :

- L'établissement et l'aide à l'établissement de Groupements Fermés d'Utilisateurs (« GFUs ») permettant par exemple de relier entre eux, et en boucle fermée, l'ensemble des sites géographique d'une collectivité, afin à la fois de réduire les coûts et de simplifier la maintenance tout en permettant une plus grande diversité d'usage
- Assurer notre part de l'effort de vulgarisation et de formation autour des enjeux du numérique auprès des Icaunais, afin que le prochain gros dossier se passe le mieux possible

(après 10 ans « infrastructure » nous nous dirigeons vers 10 ans « usages »). Pas question pour nous de lutter contre l'illectronisme à marche forcée vers un monde « tout numérique ». Il est plutôt question de remettre de l'humain et de l'intelligence collective dans nos usages de ces outils.

Enfin, depuis 2019, F.E.L.I.N, une association peu connue, propose des services d'hébergement de site et d'outils. Celle-ci n'a jamais pris son envol, essentiellement par manque de temps pour tout mettre en place (suivi administratif et financier, méthodes de travail, surveillance des infrastructures, discussions internes, définition d'objectifs, etc ...)

Pourtant, l'infrastructure fonctionne et est entretenue.

Il a été décidé cet été de tenter la réintégration de ces activités au sein de SCANI, pilotées par un groupe de travail spécifique.

## 3 - Bilan financier

### 3.1 - Membres et détails sur le capital

Au 31 décembre 2023, le capital de SCANI était composé de 932 membres ayant souscrit et libéré 6216 parts sociales<sup>2</sup>, soit une augmentation de 11 % du capital fin par rapport à l'exercice 2022.

À cette même date, les collectivités détenaient 1023 parts soit un peu plus de 16% du capital, inférieure à l'obligation légale de ne pas dépasser 50 % du capital.

Quelques collectivités n'ont toujours pas finalisées officiellement leur souscription au capital de SCANI, c'est notamment le cas de Seignelay, Sommechaize, Looze, Ormoy, CCSA, Champlay, Val d'Ocre, Germigny, Gurgy, Chaumot, Augy, Lignorelles, et des collèges Jean Bertin, André Malraux, Restif de la Bretonne, Albert Camus et Croix de l'Orme et Marie Noël.

### 3.2 - Chiffre d'affaire et cautions

L'année 2023 réalise un chiffre d'affaire de 244692 €, soit une augmentation de 9.4% par rapport à l'année 2022 :

- 160 k€ concernent les connexions à internet radio des membres (baisse de 29k€)
- 30 k€ concernant les connexions à internet fibre des membres (augmentation de 13k€)
- 16,8 k€ concernant d'autres prestations (dont wifi public, événementiel, etc.)
- 3 k€ ont été réalisés par la vente de matériel aux membres
- 34 k€ ont été réalisés par l'installation des connexions (notamment le câblage fibre optique)

Par ailleurs, 1040 € concernent l'encaissement de cautions<sup>3</sup> relatives au matériel prêté aux membres ayant bénéficié d'une nouvelle connexion dans l'année mais ils ne font pas partie du chiffre

<sup>2</sup> Une part du capital de SCANI a une valeur fixe de 10 €.

<sup>3</sup> La caution couvre environ la moitié du prix d'achat du matériel confié au membre lors de l'installation. Elle est actuellement de 40 €.

d'affaire, étant considérés comme des montants à rembourser aux membres s'ils résilient leur connexion et retournent leur matériel à SCANI. Cette somme vient s'ajouter aux précédents, portant le total des cautions encaissées et potentiellement dues aux membres à 28120 €.

On notera qu'une quantité de plus en plus conséquente de matériel reste sur le terrain après résiliation. Les membres concernés n'ont pas retourné le matériel et leur caution ne leur a donc pas été remboursée. Ces cas particuliers feront l'objet d'un traitement comptable consistant à facturer 40 € de non restitution du matériel pour annuler la caution (facture nulle). Cette opération a un impact fiscal, la caution de 40 € n'incluant pas de TVA et la facturation du matériel se faisant TTC. SCANI ne « récupérera » donc comptablement que 33,33 € par opération.

Ce montant viendra donc d'une part augmenter le chiffre d'affaire de la coopérative et d'autre part réduire la trésorerie.

Depuis mi 2020, les prélèvements refusés par les banques (provision insuffisante, compte clôturé...) sont traités plus assidûment par les actifs SCANI et le rattrapage se fait « automatiquement » le mois suivant (en prélevant 60 € au lieu de 30) conformément à ce qui avait été décidé.

À titre d'information, sur quelques 500 prélèvements effectués chaque mois, SCANI reçoit entre 1 et 3 rejets qui coûtent chacun plus de 10€ de frais bancaires à la coopérative. Les membres souffrant de difficultés financières sont invités à se manifester au plus vite pour trouver des alternatives et éviter la prolifération des frais (pour la coopérative et pour ses membres).

Fin 2021, un système de règlement par carte bancaire a été mis en place entre autre pour ce type de cas, permettant plus de souplesse à ceux pour qui le prélèvement automatique peut, ponctuellement ou à plus long terme, poser problème.

On note toute fois que le nombre de rejets mensuels est en baisse depuis 2022.



### **3.3 - Dépenses et investissements**

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 169 k€ (-4.5 %).

Par ailleurs, 33.7 k€ ont été versés aux amortissements du matériel radio et réseau.

Enfin, près de 44.1 k€ ont été dépensés pour les salaires et cotisations sociales de nos alternants et de notre salarié.

Soit une dépense globale de 247.6 k€ en baisse de 5.4 %.

Par ailleurs, l'ancien véhicule de la coopérative a été cédé pour son prix exact d'achat suite à l'acquisition du Ford (5k€)

Enfin, il est important de noter que la mécanique financière avec l'opérateur d'infrastructure BFCFibre fait que notre coopérative assure le financement de la mise en service des lignes. Ces dépenses bénéficient de « droits de suite » : si une ligne est reprise ultérieurement par un autre opérateur, SCANI récupère une partie de sa mise en fonction de l'âge de la ligne et ce sur une durée de 20 ans. A ce jour, le montant global de ce poste est d'environ 18 000 €. A ce jour, nous n'avons pas jugé utile de traiter ces montants comme de l'amortissement mais nous avons dernièrement posé la question à notre expert comptable.

### **3.4 - Mécénat**

La coopérative a financé, en 2022, sur ses fonds propres la création de 4 connexions pour des familles Ukrainiennes qui sont venues s'installer dans l'Yonne. Si on considérait des abonnements normaux, cette opération représente un achat de matériel de 240 € et un montant de 90 € par mois. Les installations elles mêmes ont été effectuées bénévolement par des membres de l'équipe.

Il était question que ce type d'installation soit généralisés à d'autres populations en difficulté avec une prise en charge partagée (par exemple une partie par la puissance publique, une partie par les bénéficiaires eux même et une partie par SCANI). Rien n'a pour l'instant été acté sur ce dossier qui a déjà plusieurs années.

### 3.5 - Résultat et proposition d'affectation

De fait, en tenant compte des amortissements et de l'ensemble des règles de l'art comptable, le bilan comptable affiche un bénéfice de 1245,84 €.

Notre objectif non marchand imposant de lui-même de conserver dans la coopérative l'ensemble des bénéfices pour le bon fonctionnement humain et technique du réseau et assurer les investissements futurs. L'inverse est également vrai, nous vous proposons donc d'imputer le déficit de l'exercice aux réserves impartageables, les augmentant de 57 911,52 € à 59 157,36 €

L'exercice 2024 est anticipé à l'équilibre ou en léger déficit.

### 3.6 - Explications pour les novices en comptabilité

Vous avez peut-être ouvert le bilan financier et l'avez immédiatement refermé une fois atteint le milieu de la première page. Nous sommes d'accord, c'est rébarbatif, mais c'est un exercice nécessaire au bon pilotage de la coopérative.

La traduction « en bon français » est relativement simple : jusqu'à présent, le modèle économique consistait à grouper l'abonnement mensuel d'un grand nombre de membres, chacun apportant 30 € tous les mois au pot commun, pot avec lequel nous financions l'achat du matériel nécessaire à poursuivre le déploiement du réseau, les divers abonnements nécessaires pour raccorder l'Yonne au cœur de notre réseau situé à Paris et la partie non bénévole du travail effectué dans la coopérative.

Avec l'arrivée de la fibre, l'équation est quelque peu modifiée. Le bilan de cette année fait apparaître de façon bien plus détaillée les achats chez de nombreux fournisseurs de services : nous passons d'un modèle économique où nous avons payé fort cher des connexions fibre qui servaient (et servent encore, il en reste 3) à connecter un grand nombre de personnes à un modèle où, pour chaque abonné, nous devons payer un récurrent mensuel à un opérateur d'infrastructure (ce montant varie en fonction des zones géographiques de 13 € HT / mois à plus de 35 € HT / mois)

Le défi de ces 10 prochaines années est donc de basculer de l'un à l'autre sans léser personne (on ne peut pas désactiver les anciennes collectes avant d'avoir connecté un nombre conséquent de membres en fibre) et tout en préservant les capacités de fonctionnement de SCANI.

Une explication plus détaillée est présente plus bas dans le présent bilan.

Durant les exercices 2021 et 2022, d'importants investissements ont été effectués, les deux principaux étant le financement des connexions directes entre notre réseau et ceux des divers opérateurs d'infrastructure qui desservent l'Yonne et le déploiement du projet Racine dans le Jovinien (qui, lui, est amorti sur une très longue période et n'a donc qu'un impact limité sur les dépenses mais réduit très fortement la trésorerie)

Les comptes en banques affichent en cet été 2024, un solde positif d'environ 40 000 €, soit moins que l'équivalent du capital versé par les membres et des cautions encaissées et possiblement remboursables.

Cette situation de trésorerie s'améliore doucement 1000 à 2000 € chaque mois compte tenu des excédents et des amortissements actuels.

## 4 - Transparence

### 4.1 - Concernant le CA et le CS

Pour mémoire, les conseils d'Administration et de Surveillance sont composés de membres élus et qui exercent leurs fonctions d'administrateurs bénévolement.

Parmi les dépenses de l'exercice 2023, les suivantes concernent directement ou indirectement des membres du conseil d'administration :

- Remboursement des frais de Bruno Spiquel : 1758,15 € au titre de frais kilométriques pour 2915 km effectués dans l'année.
- Factures d'Alfred Urban : 4556,33 € HT au titre d'achat de matériel et d'outils pour les déploiements, et au titre de prestations d'installations et de maintenance des relais du réseau.
- Factures de COOPACOMP (rémunération du travail effectué par Bruno Spiquel) : 24000 € HT au titre de l'accompagnement, de la formation et des développements du système d'information de la coopérative. Il est notable que ce montant, habituellement fixe chaque année, a été divisé par 2 compte tenu d'une part d'une moindre charge de travail et d'autre part de la volonté de l'intéressé de ne pas engendrer un exercice déficitaire.

Les autres membres du CA n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte. Conformément aux statuts de SCANI, les membres du CS n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte.

### 4.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI

Lors des clôtures d'exercices précédents, certains membres ont souligné que les principes décisionnels internes de SCANI étaient obscurs. Il faut reconnaître qu'ils sont d'une part relativement différent de ce qui se pratique ailleurs et d'autre part très peu documentés.

Plus avant, lors de la première assemblée générale portant sur la révision statutaire, début juillet 2022, plusieurs personnes ont demandé « comment devenir actif de SCANI ».

Une documentation<sup>4</sup> a été entamée à ce propos. Plus largement, l'ensemble du site documentaire<sup>5</sup> a été réorganisé et très largement complété depuis décembre 2021. Cet effort se poursuit et il ne faut pas hésiter à demander ou trouver de l'information, voir à râler pour qu'elle soit écrite si elle ne l'est pas encore.

---

4 <https://doc.scani.fr/books/parcours-des-decisions>

5 <https://doc.scani.fr/>

Pour résumer rapidement les principes décisionnels de SCANI, la base de notre fonctionnement repose sur les principes de la « doocratie » : c'est celui qui fait qui sait probablement comment faire au mieux. Chaque membre actif de SCANI est donc libre d'agir.

Lorsqu'il ne se sent pas légitime (pour une prise de décision par exemple), il en parle aux points hebdomadaires du mardi (pendant les permanences au B38 ou tout le monde est bienvenu). Si les personnes présentes jugent qu'il est impossible d'avancer sans une consultation plus large, le sujet est repoussé à une réunion mensuelle. Enfin, si lors de cette réunion, une décision ne peut toujours pas être prise, la question « remonte » au niveau de l'assemblée générale de la coopérative. Ce dernier stade décisionnel n'est généralement appelé que pour les cas suivant :

- décision impliquant un engagement financier ou politique fort de la coopérative
- décision demandant légalement ou réglementairement une décision d'assemblée générale

Par ailleurs, la dynamique des newsletter mensuelle avait bien fonctionné jusqu'à la rentrée 2023 mais s'est essouffée, essentiellement faute de retour de la part des nombreuses personnes qui la reçoivent. En gros on avait l'impression de parler dans le vide. Toute aide ou idée est la bienvenue pour relancer cet outil qui nous semble toujours très pertinent.

### **4.3 - A propos du fonctionnement du CS**

Il n'a été saisi « officiellement » d'aucune question et n'a donc eu à rendre aucun avis formalisé. Pour autant, la surveillance du respect de l'éthique n'est pas abandonnée, mais s'exerce de façon informelle, au moment des débats et dans les réunions mensuelles, quand ce n'est pas au hasard des rencontres.

Ce fonctionnement a une certaine efficacité, mais n'est pas pleinement satisfaisant. On risque de passer à côté de dérives, qui ne seraient pas forcément une action délibérée, mais, par exemple, un effet collatéral d'une décision qui, directement, ne posait pas problème.

D'autre part, les membres du Conseil de Surveillance qui sont un peu plus éloignés du fonctionnement quotidien se trouvent dessaisis de leur action. Ceci alors que leur point de vue un peu plus extérieur est sans doute un avantage sur certains points.

Le mode de consultation du Conseil de Surveillance mériterait d'être parfois un peu plus formalisé, et surtout, plus systématique. Certaines évolutions qui changent assez radicalement la structure du réseau SCANI (Rcube et fibre) devraient être étudiées pour les conséquences indirectes qu'elles pourraient entraîner.

A l'occasion d'un débat technique, consistant à choisir un fournisseur pour le matériel fibre, une tentative de « saisine officielle » du CS a été effectuée début 2022 pour éclairer ce choix. Comme rien n'est simple lorsqu'on défriche des contrées inexplorées, nous n'avons le choix qu'entre des mauvaises solutions et d'autres encore pire.

Nous espérons transformer cet essai pour tendre vers un fonctionnement plus fluide et conforme à l'idée d'origine qui a présidé à la création de ce conseil.

## 5 - Fonctionnement et évènements 2023

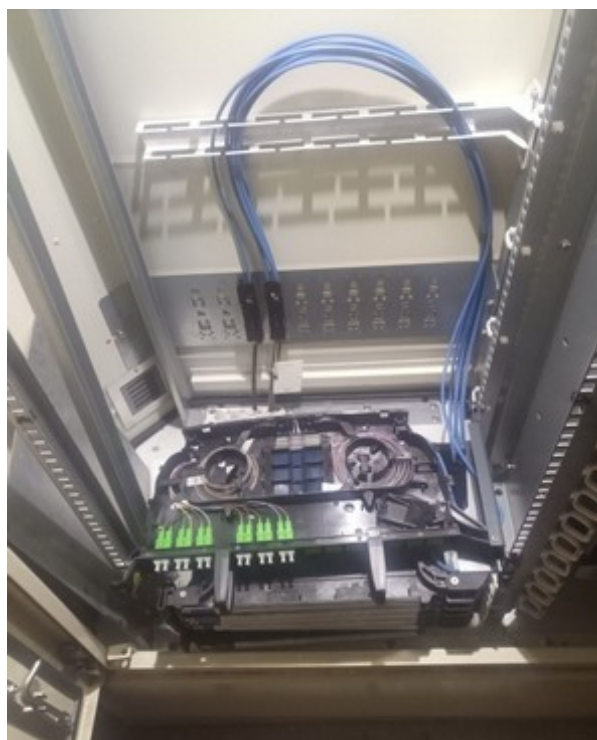
### 5.1 - Montée en puissance du projet Racine

Fin 2022, la coopérative a bouclé le projet. L'objectif était d'aller connecter les 14 armoires fibre prévues pour le territoire de Joigny, Chamvres, Paroy, Grand Longueron et Champlay et, à l'occasion de ce déploiement, connecter quelques emplacements stratégiques (bâtiments publics, entreprises, ...) qui ont émis le souhait d'être connectés directement au réseau SCANI.

Cette opération a consisté à déployer 25 kilomètres de câble fibre optique de diverses capacités (de 12 à 144 fibres en fonction des tronçons). Il permet essentiellement d'alimenter les armoires et donc l'ensemble des habitations du secteur.

L'appel à souscription au capital de SCANI pour faciliter le financement de l'opération n'a pas rencontré le succès escompté (environ 45000 € souscrits pour un objectif de 100000)

La coopérative a donc essentiellement financé le projet sur ses fonds propres. La partie amortissable de l'investissement l'est de façon linéaire sur 10 ans avec un impact mensuel de 600 € et la location du génie civil qui abrite nos câbles représente peu ou prou le même montant.



Vous pensiez participer à l'opération mais n'avez pas eu l'occasion ou le temps ? Pas de problème, le capital de la coopérative est ouvert en permanence et il est toujours possible de flêcher un nouvel investissement vers ce projet. Rendez-vous sur votre compte sur <https://cooperateurs.scani.fr/> pour souscrire. Vous pouvez aussi bien sûr envoyer un email à [contact@scani.fr](mailto:contact@scani.fr).

Du côté fonctionnement, le réseau ainsi déployé permet aujourd'hui la connexion directe d'une poignée de membres, entreprises et collectivités, et l'alimentation, via les armoires de rues, d'environ 70 autres membres. Le chiffre d'affaire mensuel de cette partie du réseau SCANI est de 2000 € pour un coût de fonctionnement 1500 € et un amortissement de 600 €. L'objectif original de rentabilité à partir d'une centaine de connexion est donc toujours d'actualité et devrait être atteint en fin d'année 2024, permettant d'atteindre l'équilibre financier global vers mi 2026.

## 5.2 - Mobiliser de nouveaux actifs

Le chapitre précédent vous laisse peut être une impression de flou. L'exercice de faire comprendre toute la complexité du fonctionnement de la coopérative en quelques ligne est assez périlleux mais nous allons tenter de la résumer.

On trouve trois grandes familles de métiers dans la coopérative :

- La famille technique, allant de la pose de câble à l'administration des systèmes informatiques et du réseau de SCANI en passant par l'assistance aux membres éprouvant des problèmes ;
- La famille administrative, allant de la production du présent bilan moral à l'expédition des factures en passant par l'organisation du planning ;
- La famille sociale, allant de la tenue de réunions et de leurs compte-rendus à la discussion avec des élus en passant par l'organisation de formations.

Bien évidemment, la coopérative ne fonctionne pas en silos et il est donc tout à fait possible (voir même souhaitable) d'intervenir sur l'ensemble de ces domaines, sans forcément avoir besoin de devenir spécialiste dans chacun d'eux.

En attendant que nous parvenions à organiser les choses pour pouvoir utiliser au mieux le temps proposé par ceux qui le souhaitent, le plus simple reste encore de venir se familiariser avec SCANI lors des permanence du mardi, ou, lorsque ce n'est pas possible, de demander l'organisation d'autres moments.

Vous voulez activement prendre part à l'aventure ? Envoyez un mail à [contact@scani.fr](mailto:contact@scani.fr). Des formations seront bien entendu organisées pour les volontaires !

## 5.3 - La convergence des possibles

Début 2021, six collectifs se sont groupés au sein d'un consortium nommé « La Convergence des Possibles ». (CDP)

Outre SCANI, on y trouve C3V (association d'éducation populaire bien connue du territoire Jovinien mais également Aillantais et jusqu'en Puisaye), Le château du Feÿ (situé à Villecien, qui navigue entre les vieilles pierres et le « faire autrement »), La CasBa (collectif installé à Joigny qui œuvre essentiellement sur le « vivre et travailler ensemble »), Renaissance Joigny (association « pont » ou « piste d'atterrissage » qui concentre son énergie sur l'organisation de moments et d'endroits propices à l'échange et à la rencontre de l'autre) et le Maillet de Joigny (notre fablab local, animé notamment par les actifs de SCANI)

La CDP comporte deux axes forts et que certains considèrent comme opposés : la nature et la technologie. Le point commun entre toutes les structures est l'envie de travailler localement. Nous sommes en lien, au travers de ce consortium, avec les autres « Fabriques de Territoire » labellisées par l'état, notamment la fabrique de Puisaye-Forterre qui sont les plus proches.

Le consortium organise de nombreux évènements, rencontres et temps plus formels dédiés à ses diverses actions et à celles de ses membres. Pour en savoir plus, envoyez un mail à [contact@convergencepossibles.org](mailto:contact@convergencepossibles.org) !

## 5.4 - Formation et accompagnement

Début 2021, Alan est arrivé en tant que premier salarié à temps complet de SCANI. Il assure la majeure partie des nouvelles installations chez les membres et le dépannage lorsqu'il est nécessaire de se déplacer sur le terrain. C'est aussi lui qui assure la tenue du planning, le rangement du stock et l'organisation des assemblées générales physiques.

En septembre 2021, nous avons accueilli Louhan pour un nouveau cycle d'alternance de 2 ans. Louhan prépare le nouveau diplôme « BUT » (qui remplace le DUT) à Auxerre. Sa passion à lui, c'est le logiciel, notamment son développement. Il prend également part à l'activité d'assistance aux membres et à l'administration réseaux et systèmes.

A la rentrée 2023, Louhan a rempilé pour une troisième année afin de finir son cursus. C'est lui qui a pris en main le gros des réponses qui sont apportées aux membres par email. Il est aussi sur le terrain lors des installations sur la partie fibre Yconik afin de ne pas laisser nos membres seuls face aux techniciens de l'opérateur d'infrastructure.

Sur la période 2024-2025, les finances et l'organisation de la coopérative ne permettent pas d'accueillir sereinement une nouvelle alternance. Louhan, qui vole à présent de ses propres ailes, sera probablement amené à intervenir durant la période sous un nouveau statut qui reste encore à déterminer.

## 5.5 - Articulation avec le réseau régional RCube

Le réseau radio régional, en partie rénové pour transformer certains émetteurs historiquement WiMax en relais radio 4G-Fixe, a vocation à disparaître d'ici quelques années suite à l'arrivée de la fibre.

Nous avons répondu à une consultation de la région concernant le devenir de ces installations en soulignant :

- d'une part l'importance d'une pérennisation des réseaux « de secours » afin de garantir un certain niveau d'autonomie, à la fois pour les acteurs évidents de l'urgence (pompiers, collectivités, ...) mais aussi pour les acteurs économiques et les particuliers qui souhaitent sécuriser au maximum leurs moyens de connexion
- d'autre part la poursuite de la connectivité pour les zones où la fibre connaîtra des ratés et des retards importants (car même si les promesses politiques continuent à parler de « fin 2023 », soit dans quelques semaines, on sait fort bien que de nombreux endroits isolés ne verront jamais la fibre arriver)

Aucune suite à cette consultation n'a encore eu lieu. Le réseau RCube est petit à petit éteint à mesure que la fibre est déployée et que les utilisateurs résilient les offre.

## 5.6 - Déploiements de SCANiFi

Outre l'accès à internet chez les membres, SCANI déploie, à l'occasion, des points wifi publics et gratuits pour les utilisateurs finaux. Le modèle économique est assez simple : lorsque la coopérative déploie une connexion dans un lieu donné, l'ajout d'une connexion wifi public ne coûte que le matériel supplémentaire à installer et ajoute un coût récurrent au niveau du réseau qui est quasiment négligeable.

La coopérative propose donc à tous ses membres (que ce soient des collectivités, des entreprises ou des particuliers), d'effectuer ces installations au prix coûtant du matériel déployé.

Nous disposons déjà d'émetteurs à Joigny, Migennes, Theil sur Vanne, Auxerre, Villeneuve la Guyard, Augy, Saint Aubin Château Neuf, Seignelay, Gurgy et Saint Bris le Vineux.

Sur l'année 2023, les presque 200 émetteurs publics installés par SCANI ont accueilli les connexions de plus de 41700 terminaux différents (téléphones, tablettes, ordinateurs portables), pour un nombre de connexions de plus de 10 minutes qui s'élève à plus d'un million.

Nous ne prenons pas en compte les connexions de moins de 10 minutes dans ces statistiques, les terminaux qui « connaissent » SCANiFi ayant tendance à se connecter aux émetteurs du réseau lorsque les utilisateurs se déplacent, sans pour autant qu'ils utilisent cette connexion (à titre d'information, on dénombre plus de 4 millions de connexions de moins de 10 minutes)

« Wifi gratuit » ne veut pas dire que c'est SCANI qui subventionne ces connexions. Le matériel (et son installation) nécessaire pour les réaliser est payé directement par les donneurs d'ordre (généralement des commerces ou des collectivités) et les installations sont, en fonction des possibilités, soit raccordées à un point de livraison déjà existant du réseau et qui fait l'objet d'un abonnement, soit font l'objet d'un abonnement spécifique (cas d'une rue équipée à la demande d'une mairie, par exemple)

Vous pourrez obtenir plus d'informations sur SCANiFi à l'adresse <http://www.scanifi.fr/>. Une carte des points existants est accessible sur ce site.





## 5.7 - Quelques chiffres pour finir

Voici quelques chiffres « intermédiaires » concernant l'état, à août 2024, de notre coopérative et de son réseau :

<b>Août 2024</b>	<b>Août 2023</b>	<b>Août 2022</b>
8768 parts souscrites	6180 parts souscrites	4786 parts souscrites
40.18% de capital public	16.55% de capital public	21.14% de capital public
981 membres	947 membres	890 membres
1821 éléments actifs	1798 éléments actifs	1772 éléments actifs
1120 connexions à internet	1036 connexions à internet	942 connexions à internet
1123 kilomètres de réseau radio	1270 kilomètres de réseau radio	1469 kilomètres de réseau radio
1406 utilisateurs SCANiFi/24h	2557 utilisateurs SCANiFi/24h	1745 utilisateurs SCANiFi/24h
798 heures de travail cette année (62% bénévoles)	754 heures de travail cette année (48% bénévoles)	630 heures de travail cette année (58% bénévoles)

Il est important de noter que les heures indiquées représentent principalement le travail de terrain (installations, maintenances et grosses réunions). La quasi-totalité du travail administratif, de développement des outils logiciels, de réponses aux emails et coups de téléphones, et de temps de débats/ateliers/discussion n'en fait pas partie (probablement plusieurs milliers d'heures).

Il serait intéressant d'avoir une vue précise sur ce temps de travail très majoritairement bénévole, mais l'action de le compter est une opération pour le moins désagréable. SCANI souhaite éviter à tout prix le syndrome du « je passe la moitié de mon temps à travailler et l'autre moitié à rendre compte du travail que j'ai fait ».

## **6 - Fibre optique en pratique**

Nous ne referons pas le détail de l'organisation du déploiement de la fibre dans notre département. Vous pouvez vous référer aux précédents bilans moraux pour plus de détail.

Aucune modification de l'organisation n'est à noter. Entrons à présent dans le concret et la pratique, secteur par secteur.

### **6.1 - Dans l'agglomération Auxerroise et à Sens**

C'est Orange qui effectue et finance les déploiements selon des conditions qui lui sont propres. SCANI est en mesure de les exploiter intégralement depuis août 2024 mais pour un coût minimal de 42 € TTC par mois et par ligne optique, rendant la commercialisation difficile compte tenu des offres disponibles par ailleurs sur le marché.

Il est par contre parfaitement imaginable, si plusieurs membres sont voisins, de réaliser ce type de connexion pour la partager ensuite au moyen d'un réseau fibre local « made in SCANI » ou via notre réseau radio. La règle habituelle « trois personnes peuvent financer un relais » s'applique fort bien à ce cas.

Vous vous situez dans ces zones et le principe vous séduit ? Contactez la coopérative !

### **6.2 - La zone BFCFibre (Migennes, Saint Florentin, agglomération Sénonaise, hors Joigny)**

Dans cette zone, le réseau appartient au département et c'est l'opérateur d'infrastructure BFCFibre qui est aux commandes.

L'absence d'offre activée ne permet pas à SCANI d'exploiter directement le réseau sans effectuer au préalable de lourds investissements. Les deux opérateurs agrégateurs avec qui SCANI travaille permettent d'accéder à ces lignes avec le même défaut tarifaire que ci-dessus.

### **6.3 - La zone BFCFibre (Joigny et alentours)**

L'absence de possibilité pour SCANI de venir exploiter le réseau ne nous semblant pas acceptable, nous avons lancé le « projet Racine ». Celui-ci ne concerne malheureusement que Joigny pour l'instant. En effet, l'investissement nécessaire à ce type d'opération la rend difficile à reproduire à plusieurs endroits en même temps. Le déploiement de la zone de Joigny a représenté un investissement de l'ordre de 100k€ pour la coopérative.

Pour ceux qui ont la chance de résider à Joigny, Chamvres, Paroy-sur-Tholon, le Grand Longueron ou Champlay, SCANI propose depuis fin 2022 des connexions fibre.

Même si le tarif de 30 € TTC / mois est difficile à tenir, il a été décidé de le conserver en tant que « prix plancher », en indiquant à chacun qu'il est nécessaire, pour ceux qui en ont la possibilité, de prévoir un peu plus chaque mois. Pour que SCANI rentre totalement dans ses frais, le prix idéal serait de 42 € / mois (le calcul est très différent de celui menant au même résultat dans les catégories précédentes)



SCANI s'occupe, dans cette zone, d'effectuer le raccordement final en respectant l'état de l'art en la matière. La connexion ainsi établie n'est bien évidemment pas propriété de la coopérative mais est réintégrée au réseau départemental, de sorte que chacun est ensuite libre de choisir de quitter la coopérative et d'utiliser sa ligne fibre avec un autre opérateur s'il le souhaite.

L'inverse est également vrai, mais l'arrivée de nouveaux membres déjà fibrés a un impact notable sur les finances de la coopérative (voir la section sur le changement de modèle économique)

## **6.4 - La zone Yconik (le restant du département)**

C'est le dernier morceau, et le plus gros, puisqu'il rassemble 125000 lignes en fibre optique. Il concerne la partie la plus rurale du département. SCANI est déjà en mesure d'exploiter des lignes optiques sur ce réseau aujourd'hui en construction, mais là encore, il y a un « mais ».

En effet, Altitude Infrastructure, la maison mère d'Yconik, a fait le choix de proposer les fameuses « offres activées » permettant aux petits opérateurs d'exploiter les réseaux fibre. C'est une bonne chose, mais là où nous sommes un peu agacés (c'est un doux euphémisme), c'est quand on

s'aperçoit qu'une zone géographique est officiellement ouverte (en principe, ça veut dire que tous les opérateurs ont 3 mois pour se positionner avant que la commercialisation ne démarre effectivement), mais qu'au bout de 3 mois, on ne peut toujours pas raccorder les membres de la coopérative.

Quelques jours à patienter, on sait s'en accommoder (les gens attendent parfois la fibre depuis des années). Mais nous avons eu la blague d'une ligne « commandable » 4 mois après l'ouverture effective, « livrée » 2 mois plus tard ... mais qui n'a été « activée » (et donc fonctionnelle) qu'après encore ... 12 mois. Soit une mise à disposition effective plus de 18 mois après « l'ouverture commerciale ».

Quand à côté de ça nous voyons des connexions d'autres opérateurs être fonctionnelles LE JOUR même de l'ouverture commerciale, c'est un brin rageant.

Le prix mensuel que SCANI va devoir régler pour chacune des lignes fibre commandées sur le réseau Yconik est de 22,80 € TTC / mois, laissant donc 7,20 € pour faire fonctionner le restant du réseau de la coopérative et assurer sa pérennité.

De la même façon que sur le projet Racine à Joigny, il serait donc bon que les membres qui en ont la possibilité et qui souhaitent opter pour la fibre payent un peu plus cher leur abonnement.

## **6.5 - Principes généraux de complémentarité avec le réseau radio**

On pourrait être tenté de « sauter sur l'occasion » dès que la fibre optique est disponible. Pourtant, ce n'est peut être pas forcément la meilleure stratégie. En effet :

- Même si SCANI fera son possible pour faire en sorte que ça ne coûte pas plus cher chaque mois, il y a tout de même des frais de mise en service à prévoir, allant de 150 à 300 € selon les cas ;
- Avec l'arrivée de la fibre, le réseau de SCANI sera revu en profondeur et les débits disponible en radio vont augmenter progressivement avec le temps. Si celui dont dispose aujourd'hui un membre de SCANI est suffisant, est-ce nécessaire de passer tout de suite à la fibre ?
- Dans de rares cas (enfin, on espère qu'ils seront rares), l'installation de la fibre n'est pas possible ou nécessite d'importants travaux. SCANI entend donc faire perdurer son réseau radio pour permettre de connecter tout de même ses membres ;
- En cas de panne de la fibre, comme ça arrive parfois (accident de la route pouvant détruire une armoire, chute d'arbre sur un câble, ...), le réseau radio sera d'un grand secours.

Dans les secteurs déjà fibrés nous constatons, sans que ce soit le cas partout, qu'un tiers des gens souhaitent rester en radio, un autre tiers passe à la fibre SCANI et le dernier tiers passe à la fibre chez un autre opérateur.

## 7 - Changement de modèle économique

L'arrivée de la fibre optique entraîne un changement profond du modèle économique de la coopérative.

Jusqu'à présent, l'essentiel peut se résumer comme ceci :

La coopérative paie fort cher une poignée (6 en 2022) de connexion fibre qui servent à irriguer l'ensemble du réseau à partir de Sens, Joigny, Migennes, Charny, Auxerre et Avallon.

Ce coût important est compensé par l'abonnement payé par chaque membre tous les mois.

On peut donc considérer qu'à chaque nouvel abonnement, la coopérative « gagne » 25 € supplémentaire chaque mois : le coût récurrent représenté par chaque nouvel abonné est marginal, de l'ordre d'un ou deux euro, puisque la facture des collectes ne varie pas en fonction du nombre de gens qui les utilisent mais de leur capacité globale de transport.

Nous avons déjà supprimé deux de ces 6 collectes (les plus petites), entraînant une économie d'environ 1000 € par mois pour la coopérative, mais nous ne pouvons pas tout supprimer avant qu'un certain nombre des membres ne soient migrés en fibre.

Plus avant, lorsqu'un abonné au réseau radio de SCANI décide de passer à la fibre, il représente toujours un gain de 25 € pour la coopérative, mais également un coût récurrent de 18 à 22 € que nous devons payer à l'opérateur d'infrastructure pour la ligne fibre qui relie son domicile au réseau de la coopérative.

Si les 500 connexions radio facturées chaque mois aujourd'hui sont converties en fibre optique, même en supprimant les collectes actuelles, cela veut dire que les coûts mensuels d'infrastructures réseau passeront de 4000 € (coût actuel des collectes) à 10000 € ( $500 * 20$  € en moyenne).

En contre partie, SCANI n'aurait plus à supporter les coûts d'achat de matériel radio et de déploiement (3200 € par mois en 2021), mais il manque toujours pas mal d'argent pour « boucler » le mois :

La situation décrite ci-dessus, du passage « tout radio » à « tout fibre » ne se réalisera à priori pas avant un bon moment, mais il sera nécessaire dans les prochaines années de travailler cette transition. Les possibilités sont nombreuses, de l'augmentation du nombre de connexion à l'ajout de nouvelles prestations en passant par l'augmentation de tarif ou la réduction des coûts.

## 8 - Fédération FDN

Elle est le porte-voix politique d'une trentaine de fournisseurs d'accès à Internet majoritairement associatifs et français, et mène, conjointement avec d'autres organisations, des travaux juridiques, techniques et réglementaires.

SCANI joue un rôle de facilitateur au sein de la fédération en accueillant régulièrement des personnes venus d'endroits et d'horizons très divers qui souhaitent découvrir notre coopérative, souvent dans le but de créer des structures similaires ailleurs en France ou à l'étranger.

En 2023, la Fédération s'est réunie une nouvelle fois sur l'Ile d'Aix. L'édition de cette année s'est concentrée sur la fibre avec la production d'un modèle commun d'échange d'information permettant, en fonction des possibilités technique de couverture géographique de chaque structure, de « partager l'information avec les copains ». C'est notamment ce qui permet aujourd'hui à SCANI d'envisager d'établir des connexions sur les zones de l'Yonne gérées par Orange grâce aux contrats établis par nos camarades de chez Aquilenet.

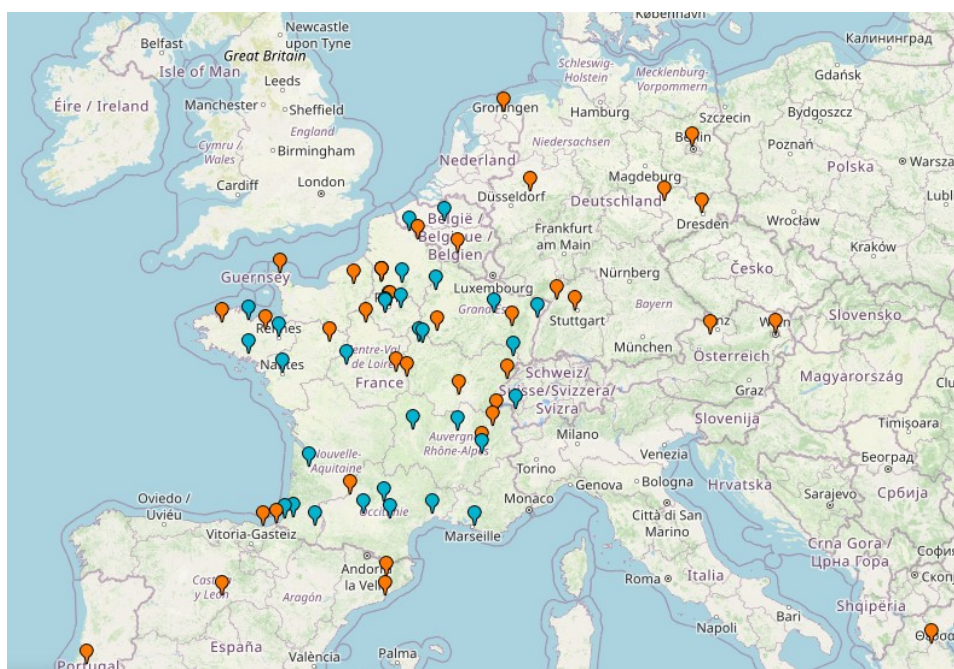
Par ailleurs, c'est la première année ou nous expérimentons le nouveau fonctionnement fédéral avec des membres du conseil d'administration nommés par les fournisseurs d'accès eux même et une méthode de prise de décision plus fluide. Jusqu'ici tout va bien même s'il semble que beaucoup ne se soient pas encore habitués à la chose.

Vous pouvez suivre tout ce qui se passe dans la fédération sur son wiki :

<https://www.ffdn.org/wiki/doku.php>

La participation à l'assemblée générale et/ou aux groupes de travail de la Fédération n'est pas réservée à des informaticiens chevronnés ou à des têtes pensantes.

N'hésitez pas à monter dans le bateau, personne n'a jamais mangé personne dans la Fédération !



## 9 - Relations avec d'autres structures

### **Radios locales de l'Yonne**

SCANI travaille avec Radyonne, Radio Triage et R'n'B, assurant le transport du flux audio entre les studios des trois radios et leurs pylônes respectifs. Ces pylônes servent également à la distribution du réseau localement dans les secteurs de Pont sur Yonne, Chitry, Migennes et Nitry.

Par ailleurs, nous avons accueilli un nouvel acteur au sein du tiers lieu à Joigny : Ycaune Radio<sup>6</sup> est né le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Disponible uniquement sur internet pour l'instant.

### **CFibre**

Trousse à outil à tout faire en matière de fibre, c'est l'entreprise Icaunaise qui nous a accompagné dans la réalisation du projet Racine. À ne pas confondre avec BFCFibre.

Un grand merci à Damien et à ses équipes !

### **InterProjekt SA**

Il s'agit de notre fournisseur de matériel radio et réseau<sup>7</sup>.

Entreprise implantée à Gliwice en Pologne, ils nous accompagnent depuis 2012 et sont de très bon conseil, en plus de proposer des tarifs et des délais de réaction et de livraison hors pair.

### **La Cagnole**

C'est l'association qui gère la monnaie locale complémentaire de l'Yonne<sup>8</sup>. SCANI est comptoir de change de la monnaie.

### **Virtua-Networks**

Virtua-Networks<sup>9</sup> exploite deux datacenters à Auxerre et en banlieue parisienne. SCANI utilise le bâtiment d'Auxerre et son arrivée fibre pour desservir l'Auxerrois et plus largement tout l'ouest et le sud du département.

Le réseau Auxerrois a été déployé en grande partie par Virtua-Networks qui a assuré le financement du matériel, son installation et une partie de la maintenance.

### **Chambre de commerce**

La CCI accueille la fibre de collecte du réseau SCANI pour le secteur du Sénonais.

---

<sup>6</sup> <https://www.lateledelyonne.fr/yauneradio/>

<sup>7</sup> <https://www.ip-sa.com.pl/>

<sup>8</sup> <http://lacagnole.fr/>

<sup>9</sup> <https://www.vnetx.com/>



## **OVEA**

Il s'agit d'un hébergeur et fournisseur de connectivité majoritairement Parisien et Montpellierain<sup>10</sup>. Il fournit, depuis les débuts du réseau, des services de transit vers internet et d'hébergement de matériel en datacenter à Paris.

## **Hivane**

Il s'agit d'un opérateur non marchand<sup>11</sup> qui fournit gracieusement des services de connectivité vers Internet. Hivane fait régulièrement appel à ses bénéficiaires pour entretenir et faire évoluer son réseau. Début 2019, SCANI a, en contrepartie, aidé Hivane dans le projet de refonte technique de son cœur de réseau et l'opération devrait se renouveler en partie courant 2025.

## **FranceIX**

C'est une association<sup>12</sup> regroupant plusieurs centaines d'opérateurs français et internationaux. SCANI en est membre et bénéficie, à ce titre, d'un accès à la plaque tournante permettant d'échanger du trafic avec l'ensemble des autres opérateurs membres. FranceIX est le plus grand point d'échange français.

## **Equinix IX**

Basé sur un modèle technique équivalent au France IX, ce point d'échange<sup>13</sup> est géré par l'entreprise américaine Equinix. Il est le deuxième plus gros point d'interconnexion français. Le réseau de SCANI y a été raccordé début 2019.

## **Efirack**

Société d'assemblage de rack informatique basée dans le Migiennois qui partage avec SCANI sa fibre de collecte pour le secteur.

## **Région Bourgogne Franche Comté**

Notre expérimentation « pirate » a permis de prouver par l'exemple le bien fondé de notre idée, entraînant dans son sillage une complémentarité entre le réseau RCube géré par la région et celui de SCANI dans quelques secteurs très isolés de l'Yonne.

## **Domanys**

Premier bailleur social de l'Yonne, Domanys a permis l'installation de relais SCANI sur divers bâtiments dans le département. Un projet d'internet solidaire est toujours en cours avec eux, l'idée de fond est, à partir de ces relais, d'amener une connexion internet à bas coût aux locataires des immeubles.

---

<sup>10</sup> <http://www.ovea.com>

<sup>11</sup> <https://www.hivane.net/>

<sup>12</sup> <https://www.franceix.net/fr/>

<sup>13</sup> <http://www.equinix-ix.fr/>



## **Framasoft**

C'est une association à portée nationale et internationale qui a pour objectif principal de « dégoogliser internet ». À ce titre, elle entretient et développe tout un panel d'applications permettant de « reprendre la main » sur sa vie numérique. SCANI a soutenu Framasoft en 2020 avec un don de 500 € permettant de boucler le financement de la 3<sup>e</sup> version de Peertube, un logiciel libre permettant des fonctions similaires à celles de Youtube.

## **10 - Avenir**

### **10.1 - Investissements**

Les investissements importants effectués en 2021 et 2022 et ayant mené à deux exercices déficitaires sont à présent terminés. Pour mémoire, ils ont essentiellement concerné deux opérations :

- La création du réseau « RACINE Joigny », consistant à déployer nous-mêmes des câbles optiques dans et autour de Joigny afin, d'une part, de raccorder les armoires du réseau exploité par BFCFibre, et, d'autre part, de connecter directement à notre réseau certains points stratégique (dont la mairie). Le gros de cet investissement a été fait au moyen des réserves de la coopérative et de nouvelles souscriptions au capital pour un montant d'environ 100 000 €. A date, un peu moins de la moitié (44k€) de l'investissement a été permis par la souscription de nouvelles parts du capital de la coopérative par ses membres. Le restant (56k€) a été financé par les réserves ;
- La création d'interconnexions avec les opérateurs d'infrastructure existants dans le département (Altitude Infrastructure, Axione, Kosc...). Ces investissements, plus légers, ont été majoritairement financés sur les budgets de fonctionnement de la coopérative pour un montant de l'ordre de 30 000 €.

Nous entrons, depuis début 2023, dans une phase de consolidation de la coopérative après ces investissements. Les finances au jour le jour sont stables même si l'impact des résiliations pour passage à la fibre chez un autre opérateur que SCANI pèse sur l'avenir.

Les prochains investissements devraient concerner le cœur du réseau et les moyens de transports entre l'Yonne et l'Ile de France qui devront être rénovés d'ici 2028, mais nous aurons le temps d'y revenir ultérieurement.

## 10.2 - Téléphonie

Le sujet revient régulièrement sur la table. Il est aujourd'hui considéré comme normal qu'un fournisseur d'accès internet propose également de la téléphonie. Pourtant, à force d'en parler depuis 10 ans, SCANI a constaté que de plus en plus de ses membres laissent purement et simplement tomber la téléphonie fixe qui ne sert finalement assez souvent plus qu'à recevoir diverses sollicitations commerciales. La grande majorité des membres ne repose plus que sur le téléphone portable.

Pourtant, certains membres ont tout de même besoin d'une solution de téléphonie fixe. Soit par absence d'une couverture mobile satisfaisante, soit pour des besoins spécifiques (professionnels de santé, ou entreprise, par exemple).

Jusqu'à présent, SCANI recommandait généralement la souscription de contrats à bas coûts chez « OVH Telecom ». Dans le même temps, d'autres fournisseurs d'accès de notre fédération rencontrent ces mêmes demandes et, depuis plusieurs mois, nous reparlons souvent de la création potentielle d'un « fournisseur fédéral de téléphonie sur internet » sans pour autant que le sujet n'avance réellement.

Techniquement, on est à peu près au clair sur la feuille de route.

Financièrement, 5 à 10 000 € sont nécessaires pour lancer ce type d'opération

Humainement, on peine à trouver assez de monde pour « motoriser » le sujet et lui permettre de voir le jour.

Le sujet vous intéresse, dans son aspect technique, fonctionnel ou tout simplement politique et humain ? Faites-vous connaître !

## 10.3 - Hébergement d'infrastructures

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur le Jovinien, il a paru pertinent de réserver une place à l'hébergement de serveurs.

L'association F.E.L.I.N utilise également ces infrastructures pour ses besoins propres et ceux de ses membres.

SCANI bénéficie ainsi d'espaces de stockage, notamment pour les sauvegardes de ses données d'exploitation du réseau.

La crise COVID a été l'occasion de mettre en place ces infrastructures. Elles abritent aujourd'hui tout un écosystème de services (hébergement de vidéo, messagerie instantanée, blogs, comptes emails, sites internet, outils divers...).

Celui-ci va petit à petit être repris en main par le groupe de travail « outils numériques » de SCANI et fera l'objet d'une mise en avant progressive pour permettre à l'ensemble des membres et, espérons le, à de nouveaux arrivants, de s'en saisir.

On parle ici de services de stockage de fichiers et de collaboration (« cloud »), mais également de visioconférence, hébergement de vidéo, organisation de réunions, hébergement de sites internet, de boites emails, etc.

Vous souhaitez faire partie de l'aventure, que ce soit d'un point de vue technique ou plutôt du côté politique et éthique ? Faites signe aux actifs !



## 10.4 - Mais aussi l'énergie

Fin 2022, les actifs de SCANI ont lancé un nouveau projet. Nom de code : « Plein-Soleil ».

En deux mots, il s'agit d'appliquer les principes coopératifs, la pédagogie, l'accompagnement et la propriété collective au secteur de l'énergie.

Cette nouvelle SCIC comprends donc trois axes de travail :

- La pédagogie : d'où vient l'énergie, comment ça marche, comment analyser la consommation qu'on en fait, comment réduire cette consommation ?
- La production : de grandes installation de taille industrielle à la petite centrale de production personnelle avec 1 ou 2 panneaux, nous avons des projets de toute taille.
- L'organisation du marché : probablement la partie la plus administrative, la coopérative est « personne morale organisatrice » au sens de la loi et peut, à ce titre, organiser un marché local de l'énergie qui ne dépendra donc plus de gros acteurs nationaux ou internationaux.

A suivre sur <https://www.plein-soleil.org/>



# 11 - Composition des conseils

## 11.1 - Composition actuelle

- Conseil de Surveillance
  - Pascale Doz, mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
  - Christophe Delaunay, mandat jusqu'en 2026 (titulaire)
  - Thierry Corniot, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
  - Eric Apffel, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
- Conseil d'administration
  - Bruno Spiquel, mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
  - Gwenaël Adine, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
  - Alfred Urban, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
  - Alain Arnault mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
  - Marc Zugetta mandat jusqu'en 2024 (titulaire)
  - Christophe Daniel mandat jusqu'en 2026 (titulaire)

## 11.2 - Renouvellements

Les mandats de **Pascale Doz**, **Bruno Spiquel**, **Alain Arnault** et **Marc Zugetta** arrivent à échéance cette année. Ils présentent leur candidature au renouvellement de leurs mandats jusqu'en 2027.

## 11.3 - Entrée de nouveaux membres

Le conseil d'administration peut accueillir 15 membres maximum selon nos statuts et le conseil de surveillance 7 membres. Nous pouvons donc accueillir de nouveaux administrateurs. N'hésitez pas à consulter la documentation<sup>15</sup> pour en savoir plus, poser vos questions et, éventuellement, proposer votre candidature.

Michel Lafond avait proposé sa candidature au conseil de surveillance lors de la clôture de l'exercice précédent. Il n'a pas souhaiter confirmer sa candidature cette année.

---

<sup>15</sup> <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/proposer-sa-candidature-%C3%A0-lun-des-conseils>

## 12 - Présidence

Nos statuts précisent que le président doit changer chaque année. Cette particularité de SCANI est héritée des problèmes liés à la concentration des pouvoirs et à la fatigue que peut engendrer la tenue trop prolongée d'une même position, à la fois chez la personne concernée mais plus largement chez tous les membres d'une structure humaine.

Le seul rôle spécifique attribué au président par les statuts est de s'assurer de la bonne communication entre les différentes catégories de coopérateurs au sein de SCANI. Lors de l'élection du premier président, un rôle supplémentaire a été attribué oralement : celui de trouver et de former un successeur.

Dans les faits, le président est souvent, de par son titre, convié à divers évènements, rencontres et réunions pour parler de SCANI.

Voici l'historique de la présidence du conseil d'administration de SCANI :

- 2016 – 2017 : Christophe Daniel
- 2017 – 2019 : Gwenaël Adine (prorogé une fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)
- 2019 – 2020 : Marc Zugetta
- 2020 – 2022 : Alfred Urban (prolongé deux fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)

Pour mémoire, le président du conseil d'administration est élu par le conseil lui-même et pas par l'assemblée générale. Ce qui n'empêche aucunement l'assemblée générale de donner son avis sur la question ou de suggérer des candidatures.

A l'heure de la publication de ce bilan, aucun candidat n'est déclaré, nous nous dirigeons donc, sauf coup de théâtre, vers une nouvelle prorogation du mandat d'Alfred Urban.

## 13 - Suggestions de débats

Cette partie contient les sujets mis à débat. Pour mémoire, l'ensemble du présent bilan, mais plus largement toute l'activité de SCANI peut faire l'objet de discussions de l'assemblée générale. Vous n'êtes donc pas contraints de limiter vos avis aux questions de la présente section.

**L'avancée du déploiement de la fibre engendre des coûts plus élevés pour la coopérative et donc un résultat moins élevé en fin d'année. Nous avons mis en place la possibilité pour les membres de payer une mensualité plus élevée mais cette fonction est peu utilisée.**

**Nous souhaitons proposer le fonctionnement inverse : décider d'une mensualité plus élevée en ménageant la possibilité pour chacun de la réduire à la demande.**

Quelles sont vos impressions sur cette inversion de principe et les points d'attention que vous souhaitez soulever à propos de l'opération si elle doit avoir lieu ?

**La professionnalisation de SCANI est un genre de « serpent de mer » depuis nos débuts. Les besoins des membres se sont beaucoup diversifiés, allant du simple raccordement à des opérations événementielles de grande envergure en passant par le traitement de problèmes de génie civil ou l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur des projets de moyenne et grande envergure.**

Doit-on étoffer encore plus avant la palette de nos talents ? Faut-il mettre tout ceci en avant ou bien restés concentrés sur le cœur de métier original de la coopérative ?

**L'association F.E.L.I.N n'a jamais décollée à proprement parler (voir section 10.3 du bilan). Les actifs de SCANI et d'autres personnes souhaitent tenter d'intégrer ces activités (qui consistent, pour résumer, à gérer un morceau « du cloud ») au sein de notre coopérative afin de leur donner vie et utilité.**

Quels sont les points d'attention à ne pas oublier dans cette transition ? Doit-on s'assurer de pouvoir en tous temps séparer à nouveaux les opérations ? Que pensez-vous de l'opportunité de proposer tout ou partie des services en question « à prix libre et éclairé » aux membres de SCANI actuels voir à d'autres personnes ?

## **14 - Propositions de résolutions à mettre aux voix**

1. L'assemblée générale approuve le bilan moral 2023 – OUI / NON / ABSTENTION
2. L'assemblée générale approuve le bilan financier 2023 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion – OUI / NON / ABSTENTION
3. L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du bénéfice 2023, soit 1 245,84 €, aux réserves impartageables, les augmentant de 57 911,52 € à 59 157,36 €. OUI / NON / ABSTENTION
4. L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3 – OUI / NON / ABSTENTION
5. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Pascale Doz – OUI / NON / ABSTENTION
6. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Bruno Spiquel – OUI / NON / ABSTENTION
7. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Alain Arnault – OUI / NON / ABSTENTION
8. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2027 du mandat de Marc Zugetta – OUI / NON / ABSTENTION
9. Dans le cas ou une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément le président actuel à effectuer un nouveau mandat – OUI / NON / ABSTENTION
10. L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives – OUI / NON / ABSTENTION

Cette liste pourra, le cas échéant, être amendée par l'ajout de nouvelles questions issues des débats de l'assemblée générale.



**15 - Annexe 1 – Bilan financier**